

Maître d'ouvrage :

LIDL – DIRECTION REGIONALE 23

ZA des Coteaux
16330 VARS

MISSION : DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS



Projet/site :

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU MAGASIN LIDL

**Parcelles AN 43p-44p-156p-188p
Avenue Raymond Poincaré à Objat (19130)**

RAPPORT VAL412 DU 29 MARS 2017

PIECES DU DOSSIER

- PIECE 1. FORMULAIRE CERFA 14734-03
- PIECE 2. ANNEXES OBLIGATOIRES
- PIECE 3. ANNEXES FACULTATIVES

PIECE 1. FORMULAIRE CERFA 14734-03

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

05-04-17

Dossier complet le :

05-04-17

N° d'enregistrement :

2017-4697

1. Intitulé du projet

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU MAGASIN LIDL SUR LA COMMUNE D'OBJAT (19)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LIDL - Direction Régionale 23

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M.TOUSSAINT Laurent - Responsable immobilier

RCS / SIRET

3 4 2 | 2 6 2 | 6 2 2 | 0 4 9 0 1

Forme juridique

SNC: Société en Nom Collectif

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. a)	Aire de stationnement ouverte au public d'une capacité de 149 places.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction d'un magasin LIDL (surface d'environ 1964 m²) avec l'aménagement de voiries et de parkings extérieurs (149 places) ainsi que d'espaces verts. Le projet sera implanté sur un site de 9981 m², localisé en contrebas de l'avenue Raymond Poincaré, au Sud-Est du centre-ville d'Objat (19). Il est bordé par des magasins commerciaux de type Mr. Bricolage, Carrefour Market au Sud, des maisons d'habitations à l'Est et des champs en bordure Nord et à l'Ouest du site. L'accès au magasin se fera par une rue en cours de création, via le rond point de l'avenue Raymond Poincaré au Nord du site.

Le site d'étude est actuellement occupé par un pré enherbé, quelques arbres et un bâtiment d'entrepôt, actuellement utilisé par le magasin Mr. Bricolage, voisin du site.

Le projet de construction du nouveau magasin sera réalisé après démolition de l'entrepôt existant.

Cf. Annexe 4

4.2 Objectifs du projet

De part son emplacement géographique, le statut donné à Objat de pôle d'équilibre et sa définition de "site à enjeux commerciaux" sont les garants d'un besoin concret de développement du territoire, avec un potentiel réel de zone de chalandise. Le souhait de LIDL est d'élargir l'offre proposée au Objatois, dans un bâtiment moderne et économique, dimensionné de manière optimale et limitant ainsi l'évasion commerciale, notamment vers Brive-la-Gaillarde.

L'implantation du projet, sur le nouveau rond-point de l'avenue Poincaré, apparaît cohérente, avec l'ouverture du PLU de parcelles destinées au commerce (volonté de la ville de créer une zone commerciale desservie par ce rond-point) mais également par son emplacement, au plus proche de la population.

La création d'un nouveau magasin permettra d'offrir un espace de vente moderne et confortable pour les clients et les employés (confort thermique, acoustique et de luminosité (éclairage 100% LED), agencement de l'espace de vente avec de larges allées, gamme de produits issus à 75% de PME françaises, accès et stationnement PMR, famille, covoiturage...). La création d'un magasin respectueux de l'environnement permettra également à LIDL de réduire son impact au niveau écologique (emploi de matériaux recyclables et durables, intégration paysagère (emploi d'essences locales pour les espaces verts, maison à insectes...) économies d'énergie, panneaux photovoltaïques, amélioration des performances des installations, limitation de l'imperméabilisation des sols (utilisation d'evergreen), récupération des eaux pluviales, traitement des eaux ruisselant sur voiries, bornes pour véhicules électriques, stationnement de cycles pour encourager les modes de transports alternatifs...).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de démolition débuteront en Septembre 2017 et l'ouverture du nouveau magasin est prévue pour janvier 2018.

Les travaux seront organisés en deux étapes :

- 1: démolition des infrastructures existantes et notamment de l'entrepôt ;
- 2: construction du nouveau magasin

Les opérations de démolition seront relativement légères car l'entrepôt est de taille moyenne et ne contient pas d'amiante. Il s'agira d'une déconstruction sélective avec tri des matériaux.

La phase de construction, réalisée dans la continuité, comprendra la réalisation de terrassements de la plateforme du bâtiment, du passage des réseaux, du gros œuvre, puis l'aménagement du parking et des espaces verts en même temps que le second œuvre.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le magasin sera exploité du lundi au samedi de 8h30 à 20h approximativement.

La fréquentation attendue sur ce nouveau site est d'environ 800 clients par jour. La majorité de ces clients empruntent déjà l'avenue Poincaré (D901, axe majeur nord-sud sur la commune d'Objat) et la création d'un rond point au niveau des parcelles du projet permettra de fluidifier le trafic routier aux abords du projet. Le projet générera selon les estimations 532 véhicules supplémentaires par jour.

Le magasin sera équipé de panneaux photovoltaïques pour son alimentation.

Il sera également raccordé aux différents réseaux de la commune (électricité, eau potable, assainissement).

Les eaux pluviales seront collectées, stockées dans une structure réservoir étanche (eaux de voiries) et un bassin de régulation (eaux de toitures) directement au droit de la parcelle puis rejetées à débit régulé vers un fossé au Nord-Ouest du site. Les eaux de voiries seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant rejet tandis que les eaux de toitures seront recyclées pour l'arrosage des espaces verts (cf. Annexe 11).

Dans sa démarche 0 déchet, LIDL récupère les déchets des clients, notamment piles, ampoules, cartons, papiers et déchets d'équipements électriques et électroniques. L'intégralité des déchets est ensuite rapatriée à la base logistique pour tri et revalorisation.

LIDL donne également fréquemment aux restos du cœur.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure d'autorisation.

Le projet fait néanmoins l'objet d'une procédure d'instruction pour le dépôt du permis de construire assorti d'une autorisation d'exploitation commerciale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale du site du projet	9981 m2 incluant les futures zones de chantier
Surface de plancher du magasin	1964 m2
Surface voiries/parkings et assimilés imperméabilisés	4226 m2
Surface de stationnement non imperméabilisé (type evergreen)	1637 m2
Aire de stationnement	149 places
Surface espaces verts	1979 m2

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Avenue Raymond Poincaré
19130 Objat

Parcelles n°43p, 44p, 156p et 188p de
la section AN

cf. Annexe 2

Coordonnées géographiques¹

Long. 01°24'45"E Lat. 45°15'17"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Annexe 7
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Objat est incluse dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des grandes infrastructures relevant de l'Etat en Corrèze (2eme échéance) approuvé par arrêté préfectoral du 17 août 2015. Il ne concerne que les infrastructures du réseau routier national supportant un trafic annuel supérieur à 3 millions de véhicules (autoroutes A20 et A89).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Annexe 8

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Annexe 9
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Inondation du Bassin de la Vézère approuvé par arrêté préfectoral du 29 août 2002 modifié par arrêté du 27 mars 2014 et du 25 octobre 2016. Le site est en dehors de toute zone réglementée selon le plan de zonage. (cf. Annexe 10)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé dans la base de données BASOL. Un diagnostic initial de pollution des sols a été réalisé conformément à la méthodologie nationale en matière de sites et sols pollués. Il n'a révélé aucune contamination des sols.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le portail national d'accès aux données des eaux souterraines (ADES) aucun captage AEP n'est recensé dans un rayon de 3 km autour du site d'étude.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 8
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'étude n'est pas implanté sur une zone NATURA 2000. Aucun site NATURA 2000 n'est localisé sur le territoire communal d'Objat ni dans un rayon de 3000 m autour du terrain d'étude. Le site NATURA 2000 le plus proche est situé à 3 km à l'Est : il s'agit de la vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale 19/24. (cf. Annexe 6)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Annexe 8

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage n'est prévu dans le cadre du projet. L'alimentation en eau potable du magasin sera effectué via le réseau d'alimentation de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de prélèvements direct dans les eaux souterraines. Il n'est pas non plus prévu de structures enterrées susceptibles de modifier les écoulements souterrains, ni de rejet direct dans les sols. Aussi, le projet n'engendrera pas d'incidence significative sur les masses d'eaux souterraines, tant quantitativement que qualitativement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera globalement réalisé au niveau du terrain actuel, ce qui ne devrait pas être générateur de matériau à évacuer. Si une quantité faible de matériau doit être évacuée dans le cadre de travaux de terrassement, ils seront gérés conformément à la réglementation sur les déchets et orientés vers de filières locales. Le projet engendrera des déchets et des matériaux liés à la démolition de l'entrepôt existant. Ceux-ci seront gérés conformément à la réglementation sur la gestion des déchets de chantiers et auprès des filières de valorisation locales prioritairement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme indiqué précédemment, le projet sera globalement réalisé au niveau du terrain actuel, ce qui ne devrait pas être générateur de matériaux à apporter en remblais. Une faible quantité de matériau pourrait cependant être nécessaire en fonction de certaine opération spécifiques (modification légères du modelé topographique existant...). Dans ce cadre, les matériaux éventuellement excédentaires provenant du site seront réutilisés prioritairement avant d'avoir recours à d'éventuels matériaux d'apports extérieurs.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'étude ne se situe pas dans une zone naturelle classée ou réglementée vis à vis d'espèces protégées. D'après les premières observations, la biodiversité sur site ne semble pas présenter d'intérêt ni de sensibilité particulière (espace anthropisé (entrepôt), pré herbacé, rangée d'arbres). Il est localisé en bordure d'une route fréquentée à l'est, dans une zone de développement des activités économiques, déjà présentes au nord et au sud. Le projet n'apparaît pas susceptible d'avoir d'incidences significatives sur des continuités écologiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'étude n'est pas localisé à proximité d'un site NATURA 2000. Il ne présente pas de caractéristique similaire au site Natura 2000 (Habitats) le plus proche : Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale 19/24, localisé à environ 3000 m à l'est. Au vu de l'occupation actuelle du sol sur la quasi-totalité du terrain (pré herbacée), il ne renferme pas d'habitats caractéristiques de cette zone Natura 2000 (cours d'eau et milieux aquatiques associés) ni aucune espèce inscrite sur la FSD. Le projet n'est donc pas de nature à modifier ou détruire des habitats ou espèces d'intérêt communautaire, ni en phase chantier ni en phase d'exploitation (cf. annexe 6).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est implanté sur aucune zone de protection ou d'inventaire particulière, n'est pas dans une zone réglementée soumise au risque d'inondation, ni sur le périmètre de protection d'un captage d'eau potable. Il n'aura donc pas d'incidence sur les zones énumérées dans le paragraphe précédent du formulaire, ni en phase de travaux ni en phase d'exploitation (cf. Annexes 7, 8, 9).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet envisagé entraînera la consommation de l'espace actuellement occupé par le pré herbacée et quelques arbres, qui ne semble pas présenter d'intérêt écologique particulier. Le projet prévoit néanmoins l'aménagement d'espaces verts d'une superficie de 1979 m ² (dont des arbres, arbustes et plantes d'essences locales).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucun plan de prévention des risques technologiques. Il n'est pas spécifiquement soumis à un risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'étude n'est pas soumis spécifiquement à un risque naturel. Un PPRN Inondation existe sur la commune d'Objat mais le site se trouve en dehors des zones réglementées (cf. Annexe 10).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer de risques sanitaires. Les déchets alimentaires sont triés et stockés dans des bacs étanches entreposés dans des locaux spécifiques, fermés, ventilés et isolés. Ces déchets sont valorisés par des prestataires extérieurs ou collectés par la société (retour vers l'entrepôt).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet est générateur de trafic routier : transports de matériels/matériaux par camions, déplacements du personnel. Il sera raisonnable (en quantité et durée) et limité par l'organisation du chantier. En phase d'exploitation, le trafic supplémentaire généré par le magasin ne devrait pas être significatif à l'échelle de la zone d'activité (en développement, voie déjà empruntée quotidiennement) et les nuisances limitées en raison notamment de la création de nouvelles voies de desserte.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, le bruit généré par le projet sera celui lié aux travaux réalisés avec engins et au trafic. Cet impact sera limité dans le temps et à priori de faible intensité par l'utilisation de matériels respectant les normes en vigueur. En phase d'exploitation, le bruit sera uniquement lié au trafic. Il sera faible au regard du fond acoustique existant (avenue Raymond Poincaré) et en raison notamment d'une vitesse de circulation limitée.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet n'engendrera pas d'odeur hormis celles des gaz d'échappement des véhicules et matériels mécanisés dont les émissions seront conformes avec la réglementation. Quelques phases ponctuelles comme la réalisation d'enrobés pourront aussi être génératrice d'odeurs mais leur réalisation sera conforme aux règles de bonne pratique et adaptée aux conditions météorologiques. En phase d'exploitation, le déchets seront stockés dans des locaux fermés, adaptés, ventilés et seront fréquemment ramassés.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les vibrations engendrées par le projet seront celles éventuellement générées lors de la phase de travaux par les engins de chantiers.</p> <p>L'impact sera limité dans le temps et devrait être de faible intensité compte tenu des travaux prévus.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier il n'est pas prévu d'émissions lumineuses particulière. En phase d'exploitation, des lampadaires de capacité lumineuse adaptée et raisonnable, seront implantés de façon à éclairer prioritairement les zones de stationnements et de cheminements extérieurs. Ces éclairages ainsi que ceux du bâtiment seront gérés par des système informatisés, avec extinction en dehors des périodes d'ouverture.</p> <p>Les abords (entrée/sortie) du terrain bénéficieront vraisemblablement de l'éclairage public sur les voies de dessertes créées.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier les rejets atmosphériques seront faibles et liés au trafic routier (personnel, approvisionnement, évacuation) et au fonctionnement des engins de chantier (gaz d'échappement).</p> <p>En phase d'exploitation, les rejets dans l'air seront liés au livraisons (limitées grâce à l'organisation des rotation de camions mise en place).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet n'engendre pas de rejets liquides. En phase d'exploitation, la création de surfaces imperméabilisées entraîne la mise en oeuvre de mesures compensatoires pour la gestion des eaux pluviales. Le stockage des eaux sera réalisé par le biais d'une structure réservoir étanche pour les eaux de voiries et d'un bassin de régulation pour les eaux de toitures avant rejet à débit régulé vers le fossé existant au nord du site. Les eaux de voiries seront traitées (séparateur d'hydrocarbures) avant rejet et les eaux de toitures recyclées pour l'arrosage. (cf. Annexe 11).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation, les effluents domestiques seront évacués vers le réseau d'assainissement communal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, la démolition de l'entrepôt et les travaux de construction généreront divers déchets de chantier (principalement inertes et DIB). Ceux-ci seront triés et éliminés conformément à la réglementation (filière de valorisations locales en priorité). En phase d'exploitation, l'activité génère divers types de déchets (cartons, plastiques, bois, fer, produits fermentescibles) dont l'intégralité sera directement recyclé et revalorisé par la société (et des prestataires spécialisés).</p> <p>Aucune collecte d'ordure ménagère ne sera nécessaire sur le site.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé en dehors de toute zone de patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager connue et de leur périmètre de protection ou mise en valeur. Il n'est donc pas de nature à porter atteinte à un site de ce type. (Cf. Annexe 8)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera peu de modifications sur les activités humaines car le site n'est pratiquement pas exploité (pré herbacé avec quelques arbres/arbustes et un entrepôt de stockage). La zone modifiée sera celle correspondant au pré herbacé, qui disparaîtra, mais qui n'était actuellement pas exploitée (modification de l'usage du sol). En revanche, la partie exploitée (entrepôt du magasin voisin, qui sera démoli) ne changera pas d'orientation. Le site est classé en zone à vocation commerciale dans le PLU de la commune d'Objat. En ce sens, le projet correspond à la vocation envisagée du terrain.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans un premier temps, le projet s'inscrit sur des terrains ouverts à l'urbanisation dans le PLU de la commune, en vue de développer des activités économiques. Le terrain est en partie occupé par un entrepôt (activité de stockage) et par des prés herbacés, non exploités. Les terrains ne présentent pas d'intérêt écologique particulier (localisé en dehors de zones d'inventaires ou de protection). Le projet prévoit l'aménagement de plus de 1900 m² d'espaces verts. Pour limiter l'imperméabilisation des sols, une part importante (plus de 1600 m²) de stationnements sera de type evergreen (non étanche). Les eaux pluviales seront collectées et stockées directement au droit de la parcelle (structure réservoir étanche et bassin de régulation) avec séparation des eaux de toitures (recyclées pour l'arrosage des espaces verts) et de voiries (ces dernières étant traitées avant rejet à débit régulé dans le fossé), ce qui limite les potentielles incidences sur le milieu naturel. La conception du bâtiment sera réalisée dans une démarche de développement durable (matériaux durables et en partie recyclables, réduction des consommations d'énergie par une isolation renforcée, un système de gestion technique du bâtiment). Les éclairages seront contrôlés et limités aux périodes d'exploitation. La gestion des déchets est avancée (tri, recyclage, valorisation). L'organisation des flux de transport (avec modernisation des équipements) est également étudiée pour limiter les nuisances sonores, les trajets à vide et les rejets de polluants. Enfin, le projet architectural prévoit l'intégration paysagère du site avec notamment un traitement des espaces verts avec des essences locales (Cf. Annexe 12).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans une zone à vocation commerciale, desservie par un nouveau rond-point, en cohérence avec l'ouverture du PLU de parcelles destinées aux activités et la volonté de limiter l'évasion commerciale. Il s'agit d'un terrain occupé par un entrepôt et un pré herbacé (non exploité), localisé en dehors de toute zone naturelle d'inventaire ou de protection réglementaire. Le terrain ne présente pas d'intérêt écologique particulier. Il s'inscrit dans une zone à faibles enjeux environnementaux. Il est prévu l'aménagement de plus de 1900 m² d'espaces verts ainsi que l'intégration paysagère et architecturale du projet dans son environnement. Le projet prévoit de nombreuses mesures d'atténuation de ces impacts, et notamment la gestion globale des eaux de ruissellement liées aux surfaces imperméabilisées. Le chantier sera relativement classique. Pour toutes ces raisons, le projet doit pouvoir être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Plan de localisation des zones d'inventaires et de protection d'espaces naturels Annexe 8 : Plan de localisation des éléments de patrimoine Annexe 9 : Plan de localisation des zones humides Annexe 10 : Plan de prévention des risques pour le bassin de la Vézère : Commune d'Objat Annexe 11 : Principe de gestion des eaux pluviales Annexe 12 : Mesures destinées à éviter ou réduire les effets du projet sur l'environnement ou la santé humaine

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



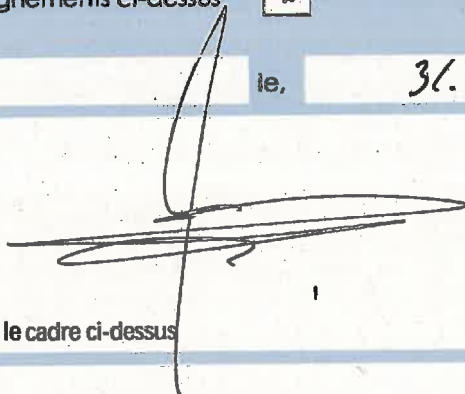
Fait à

VANS -

le,

31.03.2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

PIECE 2. ANNEXES OBLIGATOIRES

Annexe 1 : Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »

Annexe 2 : Plan de situation

Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation et occupation du site

Annexe 4 : Plan du projet

Annexe 5 : Plan des abords du projet

Annexe 6 : Plan de localisation des zones NATURA 2000

Annexe 1 : Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

ZA des Coteaux 3

Code postal

1 6 3 3 0

Localité

VARS

Pays

FRANCE

Tél

05 45 20 02 30

Fax

05 45 20 02 51

Courriel

jean.de_la_bouraliere@lidl.fr

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

DE LA BOURALIERE

Prénom Jean

Qualité

Prospecteur immobilier

Tél

05 45 20 06 91

Fax

05 45 20 02 51

Courriel

jean.de_la_bouraliere@lidl.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

--

--

--

--

--

--

--

--

Annexe 2 : Plan de situation



LIDL

Objat (19)

Demande d'examen au cas par cas

Annexe 2 : Plan de situation

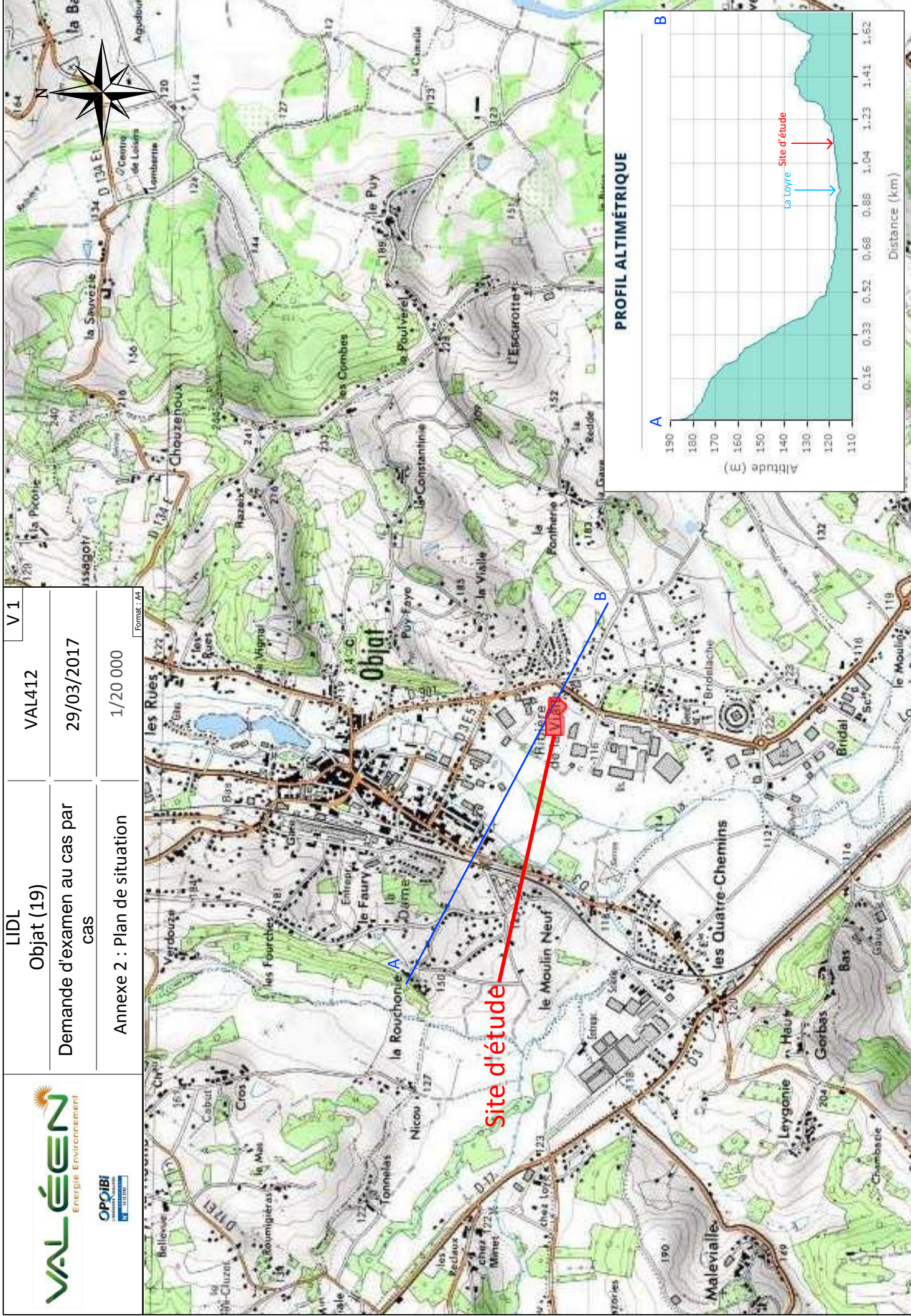
V1

VAL412

29/03/2017

1/20 000

Format : A4



Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation et occupation du site

La localisation cartographique des prises de vue est reportée sur le plan général d'occupation du site présenté ci-après.





6 : Vue de la partie est du site (partie goudronnée devant l'entrepôt) et des résidences le long de l'avenue Poincaré au sud-est (10/2016)



7 : Vue en direction du nord : pré herbacé et installations du Gamm Vert (10/2016)

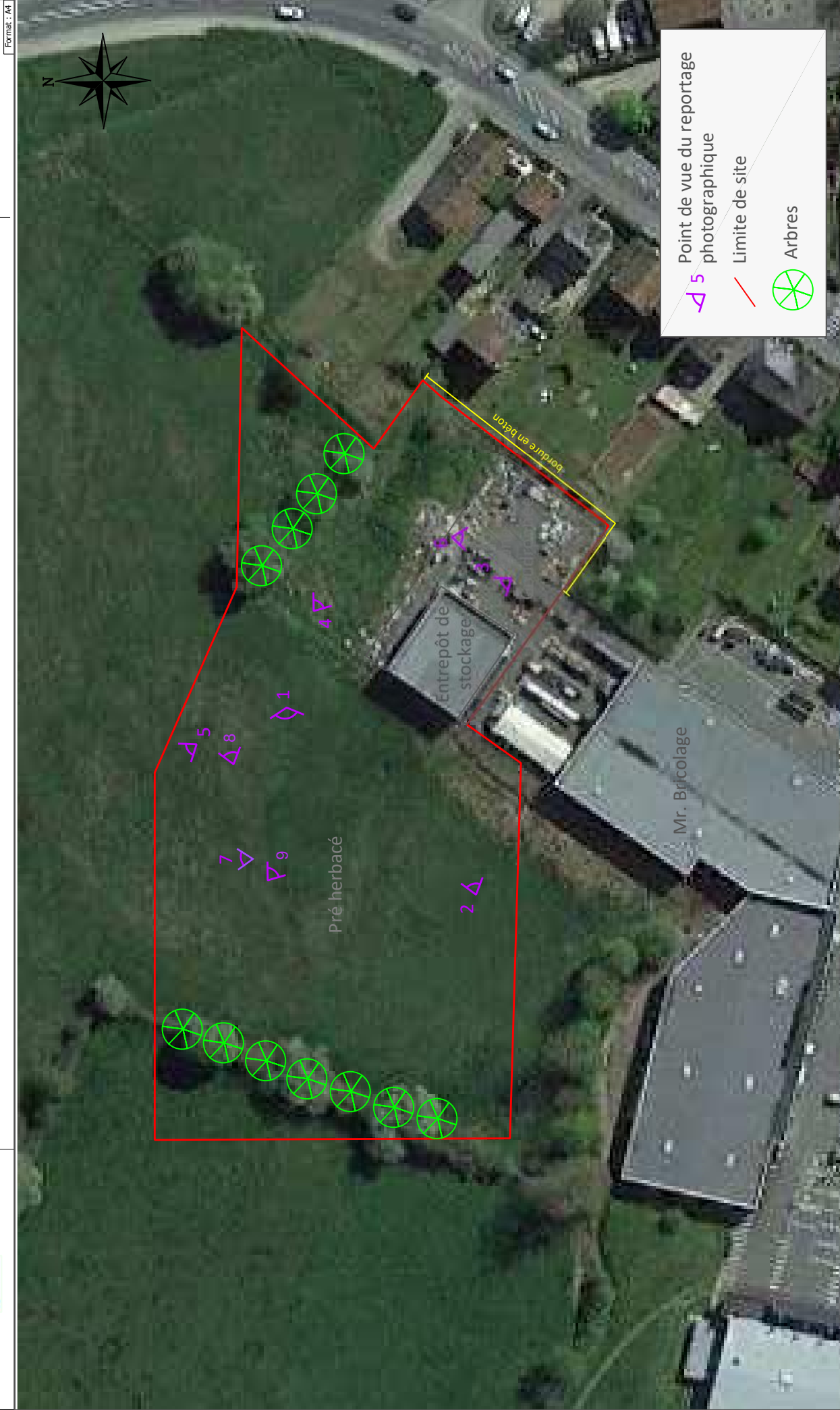


8 : Vue en direction du nord-est : pré herbacé et zone d'activités et résidences le long de l'avenue Poincaré (10/2016)



9 : Vue en direction de l'est et du sud-est : entrepôt du site et Mr. Bricolage (10/2016)








LIDL	VAL412	V1
Objet (19)	29/03/2017	
Demande d'examen au cas par cas	1/10 000	
Annexe 3: Plan d'occupation du site		



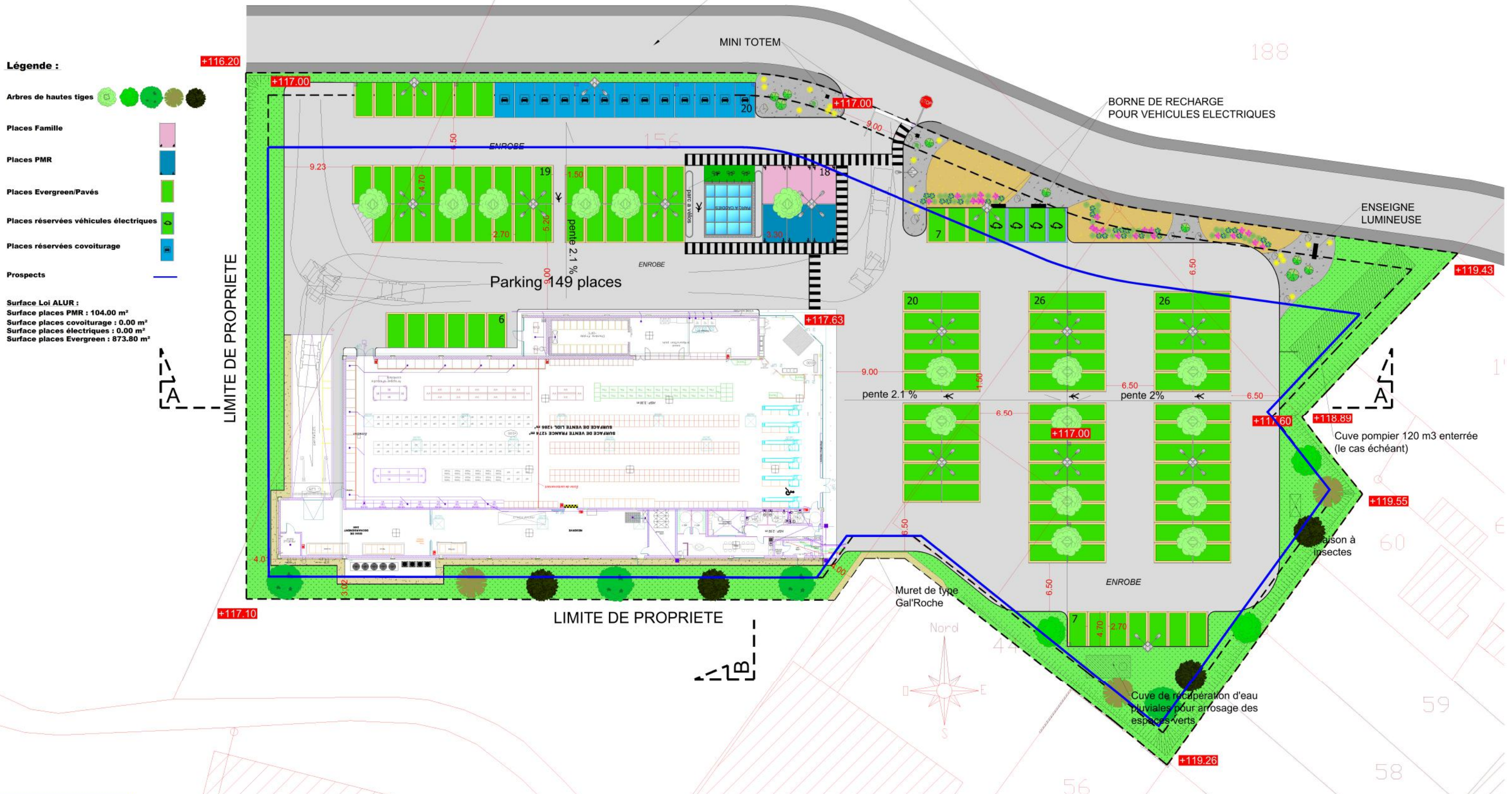
Annexe 4 : Plan du projet



Légende :

-  Arbres de hautes tiges
-  Places Famille
-  Places PMR
-  Places Evergreen/Pavés
-  Places réservées véhicules électriques
-  Places réservées covoiturage
-  Prospects

Surface Loi ALUR :
 Surface places PMR : 104.00 m²
 Surface places covoiturage : 0.00 m²
 Surface places électriques : 0.00 m²
 Surface places Evergreen : 873.80 m²



MAGASIN : **LIDL OBJAT**
 Avenue Raymond Poincaré - 19130 OBJAT

DR : **DR-23-VARS**
 ZAC des Coteaux 3 - 16330 VARS

DESIGNATION : **PLAN DE MASSE**

TYPE DE MAGASIN :
1286 m²

Type de Surface	Désignation	nombre ou m ²	Type de Surface	m ²
1. Nombre de places de parking		149	6. Surface des espaces verts	1979.20
	dont nombre de places PMR	3	7. Surface des VRD	5621.60
	dont nombre de places famille	3	8. Emprise au sol	2271.80
	dont nombre de places covoiturage	13		
	dont nombre de places véhicules électriques	4		
2. Surface du parking couvert	Aire de circulation des PL incluse	0.00	SURFACE DE VENTE REGLEMENTAIRE	1274.00
3. Surface du parking non couvert	Aire de circulation des PL incluse (le cas échéant)	5549.60	SURFACE DE PLANCHER (article R*112-2 du Code de l'urbanisme)	1964.00
4. Surface de l'aire de circulation du camion (uniquement pour les projets dans la région administrative de l'île de France)		0.00	SURFACE DE VENTE LIDL MUR A MUR	1286.00
5. Surface terrain		9981.70 env.		

Eléments relatifs aux règlements d'urbanisme	PLU	Projet	Eléments relatifs aux règlements d'urbanisme	PLU	Projet
1. Espaces plantés : - % d'espaces verts - nombres d'arbres	15%	20%	6. Citernes :	---	---
2. Implantation des constructions : - par rapport aux voies - par rapport aux limites séparatives	>10 m 0/≥3m	28.02 3.02	7. Bassin de rétention :	---	---
3. Places de stationnement : - voiture - vélo (le cas échéant)	---	149 8	8. Couleur imposées (RAL) :	---	---
3.1 Limitations : - loi Aur - loi SRU - autres	1473.00	977.80	9. Parement des façades :	---	---
4. CES : % du terrain	60%	19%	10. Hauteur maximale des constructions :	15m	7.76
5. Toiture : pente	---	5.00%	11. Matériaux pour la toiture :	---	---
			12. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux	---	---
			13. Zone PPRI :	---	---
			11. Zone PLU :	UX	UX
			Possibilité de tourner à gauche (axe principal)	Oui	Non
			En entrée	X	---
			En sortie	X	---

PHASE : **PC 2**

DATE : **10/11/2016**

ECHELLE : **1/500 ème**

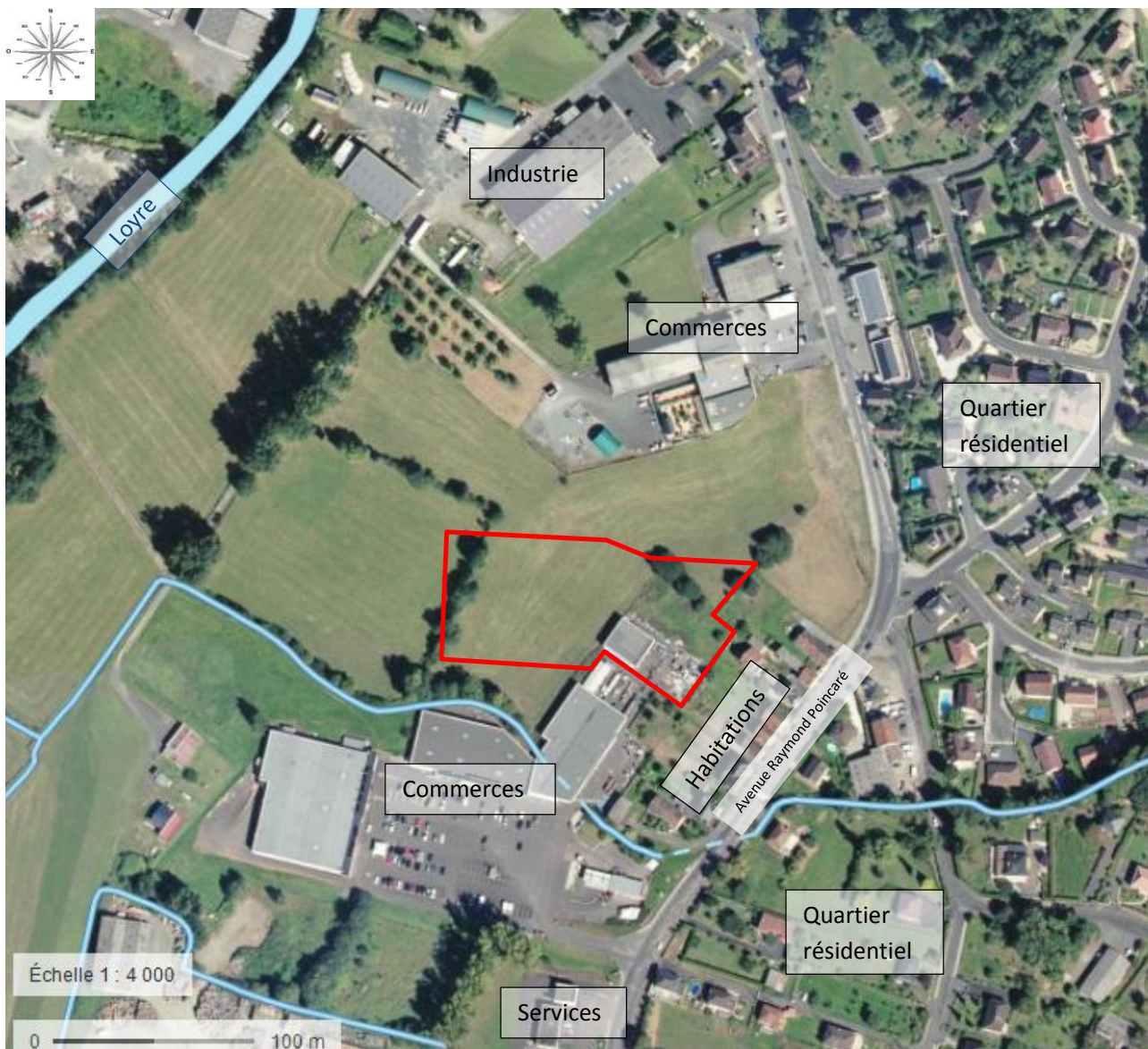
ARCHITECTE :
 49 rue François Chénieux 87000 Limoges
 T 05 55 10 95 44 F 05 55 10 95 58

Annexe 5 : Plan des abords du projet

Le plan est présenté sur un fond de photographie aérienne datant de 2014.

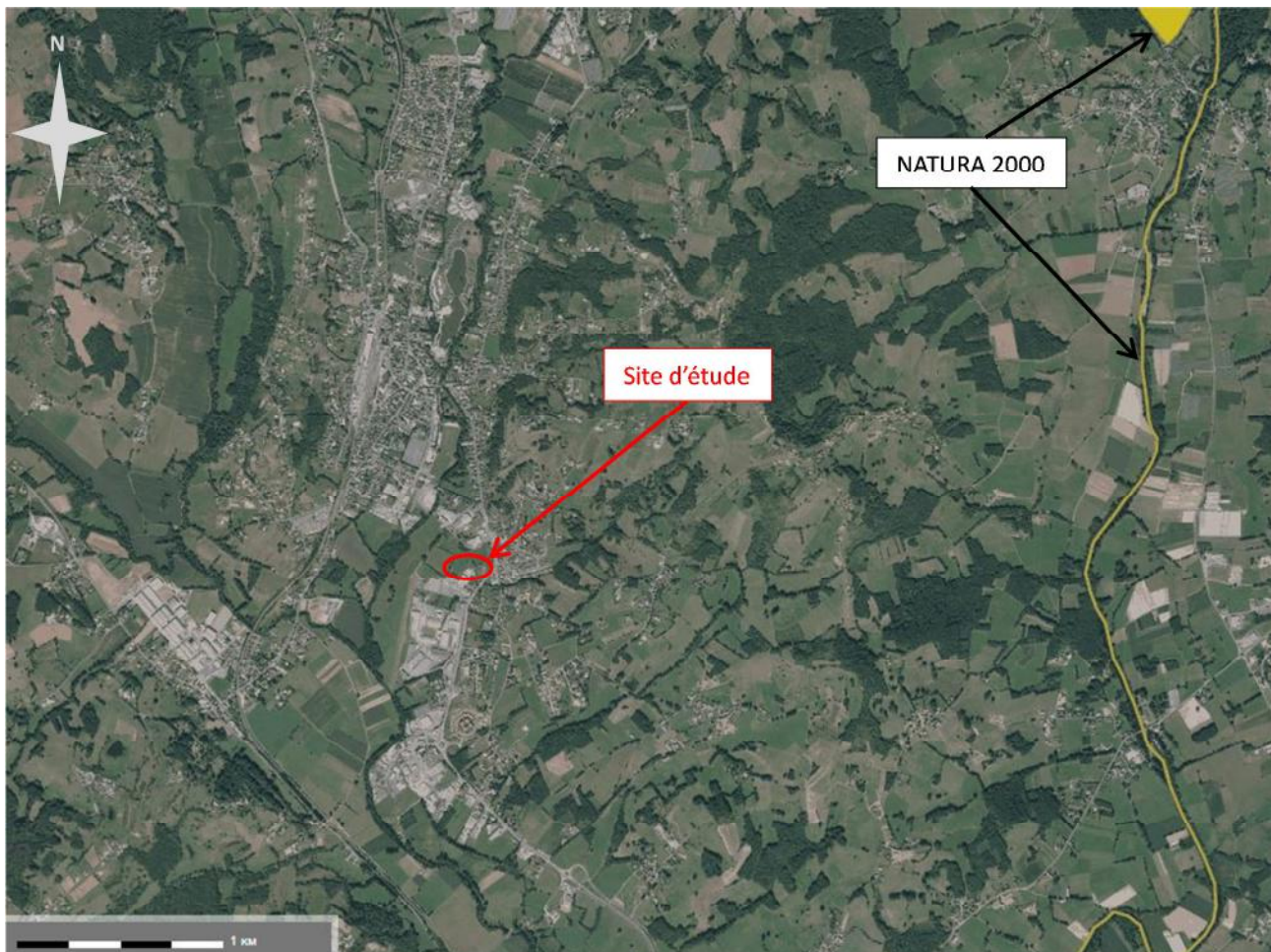
Le plan présente l'occupation des sols autour du site ainsi que les plans d'eau et cours d'eau dans le secteur d'étude.

Au droit du site, le terrain est constitué d'un vaste pré herbacé avec quelques arbres à l'ouest et d'un entrepôt à l'est, actuellement utilisé comme espace de stockage par l'enseigne Mr. Bricolage.



Annexe 6 : Plan de localisation des zones NATURA 2000

Le terrain d'étude n'est pas implanté sur le périmètre d'un site Natura 2000.



En vert : Site NATURA 2000 directive Habitat

Aucun site NATURA 2000 n'est localisé sur le territoire communal d'Objat ni dans un rayon de 3000 m autour du terrain d'étude.

Le site le plus proche est localisé à environ 3000 m à l'est du terrain d'étude : il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation (directive Habitats) de la Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale 19/24.

Il s'agit d'un site correspondant au cours d'eau de la Vézère et ses abords, présentant des habitats et espèces d'intérêt communautaire principalement liés aux milieux aquatiques.

Il comprend 54 km de linéaire de rivière. La partie amont, située sur les plateaux du Limousin (entre 300 et 400 m) entourant la Montagne limousine, repose en grande partie sur des formations cristallines et métamorphiques. Au fond de gorges profondes, aux versants très abrupts et forestiers, et sous climat océanique altéré, coule une Vézère torrentueuse coupée de trois barrages hydroélectriques dont le plus important est le barrage du Saillant.

Bien qu'anthropisé au niveau de la rivière (barrage du Saillant) et traversé par une voie ferrée (Paris-Toulouse), ce site est encore très sauvage. C'est un axe important pour le retour du saumon après franchissement du barrage du Saillant.

Les habitats naturels recensés selon la terminologie de l'annexe I de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 sont les suivants :

Intitulé	Couverture
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	0,01%
Landes sèches européennes	0,02%
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	0,07%
Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	0,01%
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	5,83%
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	2,17%
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	2,78%

Le site d'implantation du projet, localisé à environ 3000 m du périmètre Natura 2000 de la Vallée de la Vézère, ne présente aucune caractéristique similaire à ces milieux (rivières et forêts principalement).

Le projet n'aura aucune incidence sur ce site et les espèces qu'il abrite. D'une manière générale, le projet n'aura pas d'impact sur une zone NATURA 2000.

PIECE 3. ANNEXES FACULTATIVES

Annexe 7 : Plan de localisation des zones d'inventaires et de protection d'espaces naturels

Annexe 8 : Plan de localisation des éléments de patrimoine

Annexe 9 : Plan de localisation des zones humides

Annexe 10 : Plan de prévention des risques pour le bassin de la Vézère : Commune d'Objat

Annexe 11 : Principe de gestion des eaux pluviales

Annexe 12 : Mesures destinées à éviter ou réduire les effets du projet sur l'environnement ou la santé humaine

Annexe 7 : Plan de localisation des zones d'inventaires et de protection d'espaces naturels

Après consultation des bases de données de la DREAL Nouvelle Aquitaine, le site d'étude n'est pas implanté sur le périmètre d'un site naturel répertorié (ZNIEFF, ZICO, parc naturel, etc.).



En vert : ZNIEFF de type 2

Sur la commune d'Objat, aucune zone d'inventaire présentant un intérêt particulier de type nature, paysages et/ou biodiversité n'est recensée.

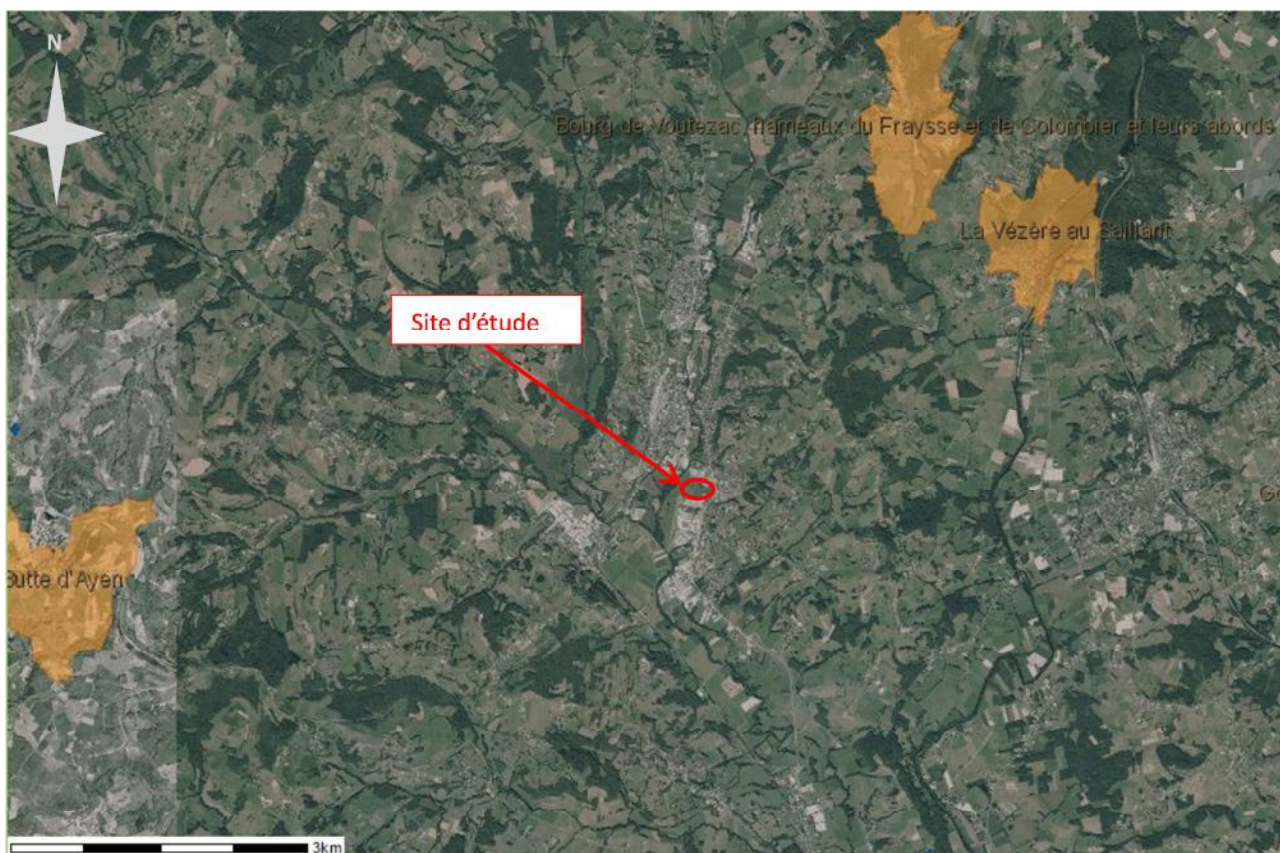
Le site le plus proche du terrain d'étude est la ZNIEFF de type II : « Vallée de la Vézère d'Uzerch à la limite départementale », localisée à environ 3000 m à l'est du site.

La Vézère est une rivière qui prend sa source dans la tourbière du Longeyroux, sur le Plateau de Millevaches. Le site débute à l'aval de la ville d'Uzerche pour se terminer à la limite départementale Corrèze-Dordogne. Dans la première partie du site et jusqu'au barrage du Saillant, la Vézère coule dans une vallée encaissée aux pentes boisées et souvent abruptes. C'est une vallée sauvage et relativement difficile d'accès, donc particulièrement calme. Les bois occupent toute la pente jusqu'à la rivière avec un gradient d'humidité se traduisant dans les peuplements forestiers par le passage de l'aulnaie-frênaie rivulaire aux Tilliaies et aux chênaies parfois thermophiles sur le haut des pentes. A la hauteur du barrage du Saillant, la présence d'affleurement rocheux thermophiles abritent une flore très différente de l'ensemble du reste de la vallée. Après le barrage du Saillant, le secteur devient beaucoup moins accidenté, c'est le domaine des prairies inondables et zones humides associées. Par endroits, des prairies inondables forment de belles frayères à Brochets. Un peu plus bas, après la confluence Vézère/Corrèze et le bourg de St Pantaléon-de-Larche, la Vézère forme un coude dans lequel se trouvent des sablières. Certaines sont encore en exploitation, mais d'autres abandonnées forment une zone humide d'une grande richesse écologique. Plusieurs espèces ont été signalées comme le Héron pourpré, le Héron bihoreau ou encore la Cistude d'Europe.

Le terrain d'étude ne présente aucun élément similaire aux milieux décrits dans ces zones d'inventaire.

Annexe 8 : Plan de localisation des éléments de patrimoine

Le terrain d'étude n'est pas implanté sur le périmètre d'un site inscrit ou classé, d'un monument historique ni sur l'emprise d'une zone archéologique reconnue.



En orange : Site inscrit

Aucun site inscrit ou classé, ni monument historique n'est répertorié sur le territoire communal d'Objat.

Le site inscrit le plus proche est le « Bourg de Boutezac, hameaux du Fraysse et de Colombier et leurs abords », localisé à plus de 3400 m au Nord-Est.

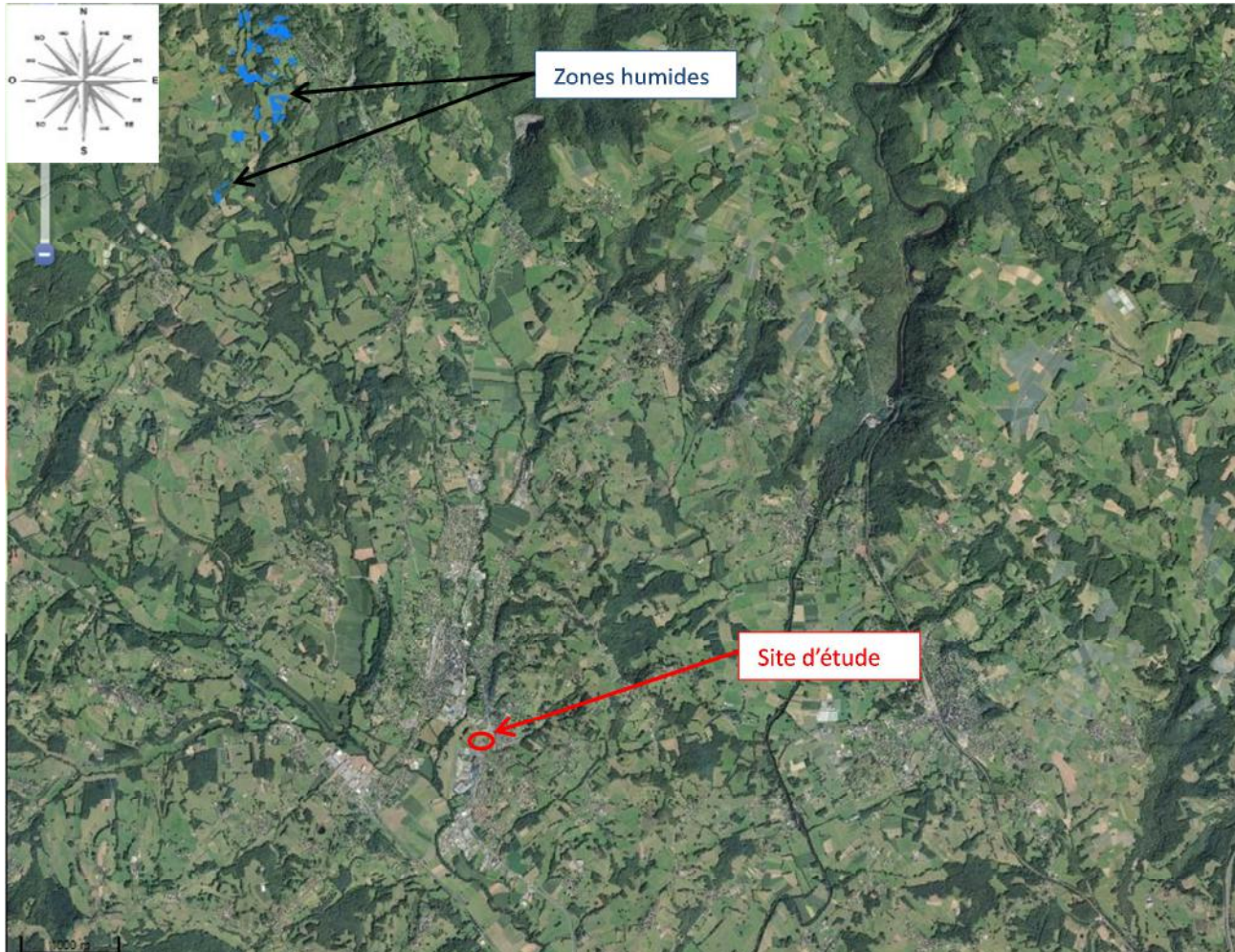
Au regard de sa localisation, le projet n'a pas d'impact direct ou indirect sur le patrimoine de la commune.

Annexe 9 : Plan de localisation des zones humides

Le site objet du projet n'est inscrit dans aucun des périmètres :

- Des zones humides élémentaires de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ;
- Des zones humides d'importances majeures de l'Observatoire National des zones humides ;
- Des zones humides du réseau partenarial des données sur les zones humides.

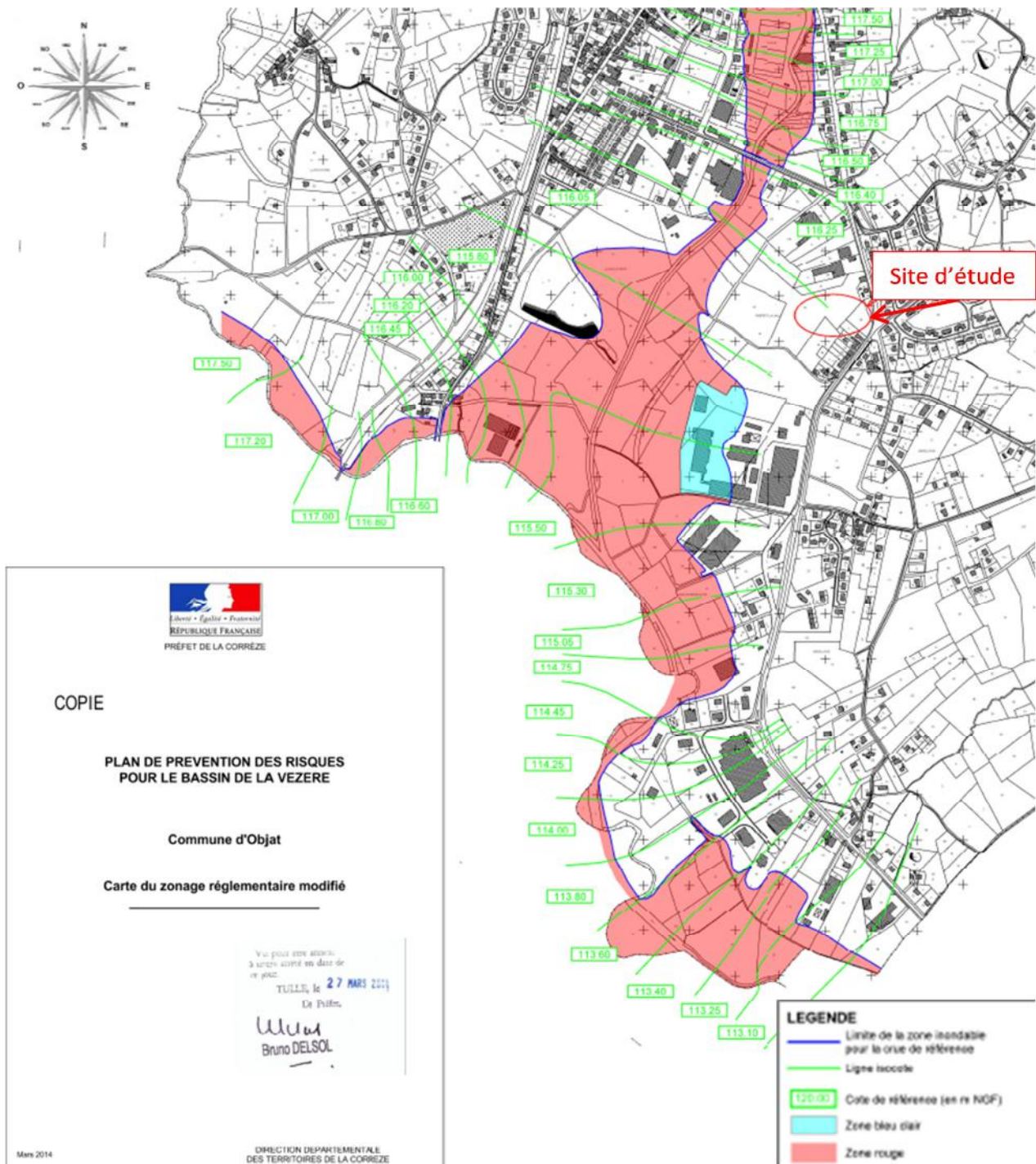
Les zones humides les plus proches du site sont localisées à plus de 6000 m au nord-ouest.



Annexe 10 : Plan de prévention des risques pour le bassin de la Vézère : Commune d'Objat

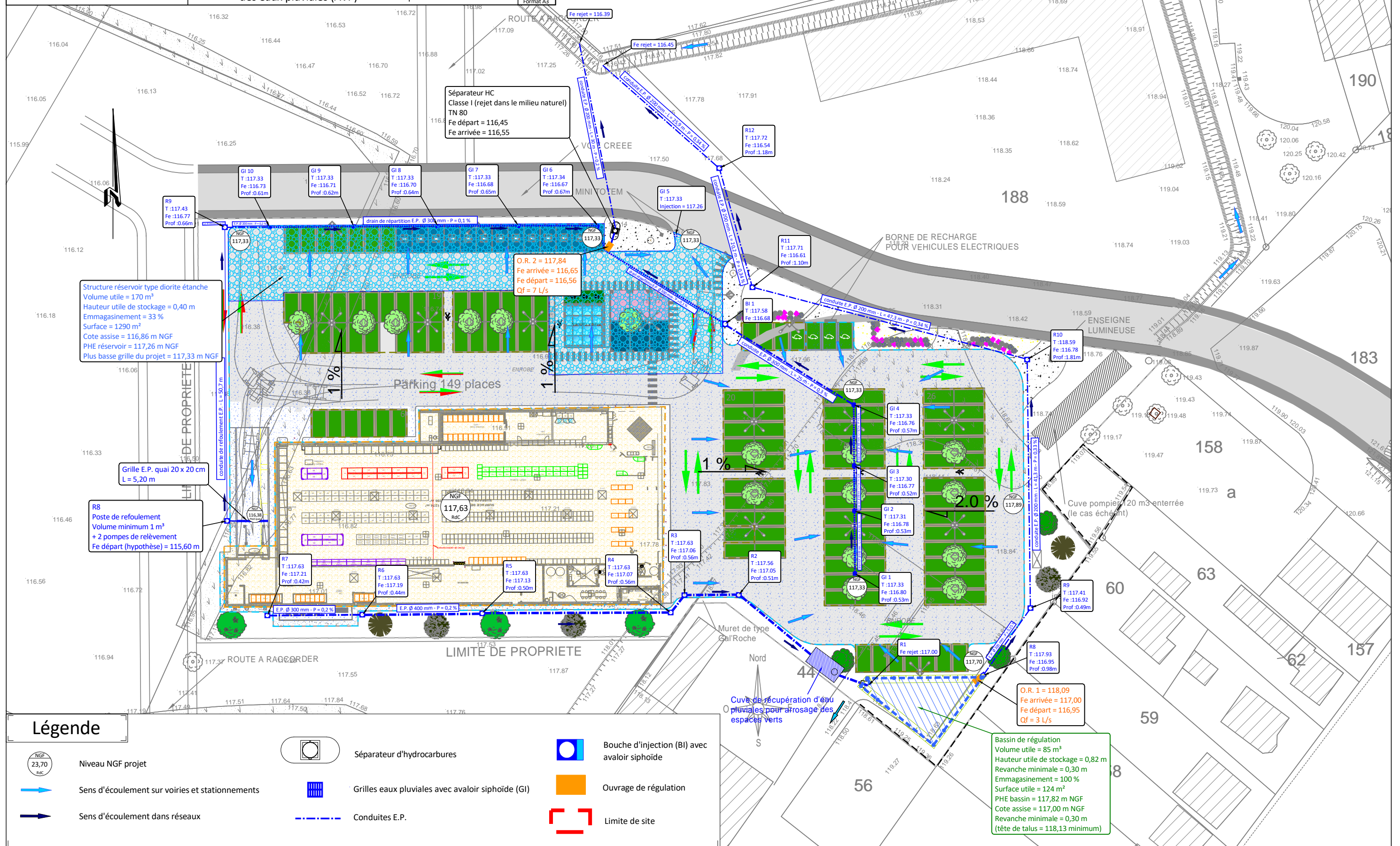
La commune d'Objat est concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels : Inondation du bassin de la Vézère prescrit par arrêté préfectoral du 29 août 2002 modifié par arrêté du 27 mars 2014 et du 25 octobre 2016.

D'après l'extrait du plan de zonage réglementaire sur la commune d'Objat, le site d'étude est localisé en dehors de toute zone réglementée de risque d'inondation de la Loyre (affluent de la Vézère situé à environ 250 m à l'ouest du site).



Extrait de la carte du zonage réglementaire modifié – Plan de Prévention des Risques pour le Bassin de la Vézère – Commune d'Objat

Annexe 11 : Principe de gestion des eaux pluviales



Légende

- Niveau NGF projet
- Sens d'écoulement sur voiries et stationnements
- Sens d'écoulement dans réseaux
- Séparateur d'hydrocarbures
- Grilles eaux pluviales avec avaloir siphonide (GI)
- Conduites E.P.
- Bouche d'injection (BI) avec avaloir siphonide
- Ouvrage de régulation
- Limite de site

Annexe 12 : Mesures destinées à éviter ou réduire les effets du projet sur l'environnement ou la santé humaine

Sur la base des éléments étudiés, notamment au 6) du formulaire, il a été mis en évidence que le projet peut avoir des incidences (en phase chantier ou en phase d'exploitation) sur les points suivants :

- La consommation d'espaces agricoles ou naturels (pré herbacée non exploitée de faible intérêt) ;
- Les déplacements / le trafic ;
- Des nuisances sonores ;
- Des vibrations ;
- Des émissions lumineuses ;
- Des rejets liquides, notamment par l'imperméabilisation des sols ;
- Des effluents domestiques (en quantité limitées) ;
- La production de déchets.

Dans sa conception, un certain nombre de mesures favorables à l'environnement ont déjà été prises en compte. De plus, des mesures visant à réduire les nuisances et incidences du projet sur les thématiques précédentes sont également mises en œuvre en phase chantier comme en phase d'exploitation.

➤ **Phase chantier**

Toutes les dispositions visant à assurer la sécurité des personnes présentes sur le chantier et des riverains seront prises, en particulier :

- la clôture du chantier ;
- l'interdiction d'accès au chantier à toute personne étrangère ;
- la signalisation des sorties de chantier et des zones de travaux.

De même, des mesures visant à réduire d'éventuelles nuisances sur le voisinage seront mises en œuvre si des conditions particulières le nécessitent :

- adaptation des horaires de chantier ;
- en cas de terrassement par temps sec, l'aspersion d'eau sur les sols sera effectuée afin de limiter les envois de poussière ;
- rinçage des roues des camions en sortie de chantier avant circulation sur la voirie publique pour réduire les dépôts de terre et de boue ;
- vérification de la conformité du matériel proposé par les entreprises avec les normes en vigueur en termes de bruit, de vibrations et de rejets atmosphériques ;
- maintien des conditions de circulation des piétons et autres usagers aux abords du chantier ;
- information préalable des riverains.

Les mesures suivantes visant à réduire les risques de pollution des milieux seront suivies :

- suivi et contrôle des travaux par des agents techniques du maître d'ouvrage, sensibilisés aux risques de pollution des milieux ;
- précautions particulières imposées aux entreprises titulaires des marchés de travaux, consistant notamment à :
 - réaliser l'entretien des véhicules de chantier (réparations, lavage ...) sur une aire étanche aménagée à cet effet, équipée de dispositifs de traitement et de recyclage des eaux, et située à l'écart des écoulements ou préférentiellement en dehors du site (garages et stations spécialisés) ;
 - stocker de manière sécurisée le carburant, les huiles et les matières dangereuses (mise en rétention), dont les quantités stockées, en dehors des zones les plus sensibles seront réduites au minimum nécessaire ;
 - effectuer les travaux de terrassement si possible en période peu pluvieuse ;
 - mettre en œuvre les matériaux bitumineux par temps sec ;
 - réaliser la végétalisation des espaces terrassés (futurs espaces verts et paysagers) rapidement après terrassement afin de limiter le ruissellement et l'afflux de particules fines vers l'aval.
- Politique de gestion et de valorisation des déchets avec un tri des déchets inertes (stockés dans des installations appropriées ou valorisés en vue d'une réutilisation future après traitement), des déchets non dangereux et des déchets dangereux (stockés dans des installations appropriées). réalisé grâce à la mise en place de 3 bennes facilement accessibles et identifiables par une signalétique appropriée.

➤ **Phase d'exploitation**

✓ **Mesures en faveur de la réduction des consommations énergétiques :**

- Utilisation de matériaux de construction qualitatifs et du matériel technique de dernière génération ;
- Isolation renforcée du bâtiment ;
- Mise en fonction d'un système de Gestion Technique du Bâtiment (GTB) : système informatique constitué de plusieurs fonctions travaillant de manière autonome et commandant l'allumage et l'extinction de l'éclairage, la climatisation, le chauffage, la ventilation du bâtiment, qui optimise la consommation d'énergie ;
- Politique d'éclairage économe en énergie avec notamment le développement d'un système d'éclairage intérieur comme extérieur en équipement basse consommation, le dimensionnement de la durée de l'éclairage en fonction de l'activité et l'extinction de l'éclairage extérieur durant la nuit ou encore la modification de l'intensité de l'éclairage de la surface de vente en fonction de la lumière naturelle ;
- Installations frigorifiques de dernière génération, performantes ;
- Toiture photovoltaïque ;

✓ **Mesures en faveur de la diminution de consommation de ressources, du recyclage et de la gestion des déchets :**

- Utilisation dès que possible de matériaux recyclables, constitué de composants naturels et exempts ou limitant la présence de produits chimiques polluants, respectueux de l'environnement : isolants naturels, charpentes bois, façades en panneaux composites, carrelage en grès cérame, peintures en phase aqueuse sans solvant ;
- Politique volontariste en matière de gestion des déchets : objectif « 0 déchet » : favoriser le tri et maximiser la récupération des déchets valorisables ;
- Campagne de sensibilisation des employés à la pratique du tri avec mise en place de zones dédiées bien signalées ;
- Utilisation d'emballages constitués de matériaux les plus responsables possibles : ce tri poussé des matériaux permet une valorisation de tous les déchets d'emballages qui sont réutilisés sous de nouvelles formes après recyclage. Les plastiques sont retournés en l'état en entrepôt pour être compactés en « balles », puis envoyés chez un prestataire. Les cartons sont compactés en balles directement sur le magasin avant d'être envoyés en entrepôt pour expédition chez un prestataire de valorisation. Les fers sont collectés pour recyclage et utilisation externe. Les déchets fermentescibles (produits alimentaires) non consommables sont collectés et distribués à des partenaires pour produire des aliments pour animaux, de l'énergie par méthanisation ou du compost ;
- Politique tournée en faveur des clients avec la mise à disposition de bacs de récupération volontaire de déchets plastiques, cartons, papiers, piles et ampoules, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Les déchets récupérés sont ainsi collectés et acheminés en entrepôt, rejoignant le processus de valorisation des déchets des magasins et pour les DEEE traités par un prestataire habilité ;
- Les déchets triés en magasin sont renvoyés en entrepôts par les même véhicules qui livrent les points de vente ;
- Local poubelle ventilé, parfaitement isolé de la surface de vente et de la réserve, aménagé dans le bâtiment pour limiter les nuisances olfactives ;

- ✓ **Mesures visant à réduire l'imperméabilisation des sols et la gestion des effluents liquides :**
 - Rationalisation des espaces de stationnement ;
 - Remplacement de zones de stationnement en enrobé imperméables par des places en evergreen permettant l'infiltration et réduisant le ruissellement ;
 - Stockage au droit de la parcelle des eaux pluviales, séparant eaux de toitures et eaux de voiries, dans un bassin de régulation et une structure réservoir étanche, avant rejet à débit régulé au fossé existant ;
 - Recyclage des eaux de toitures pour arrosage des espaces verts ;
 - Mise en place de séparateurs à hydrocarbures pour le traitement des eaux pluviales de voiries. Une société spécialisée sera missionnée par LIDL pour s'assurer de la maintenance et du retraitement des résidus récupérés ;
- ✓ **Mesures en faveur de la réduction du trafic, de la qualité de l'air et des modes de déplacement alternatifs :**
 - places équipées de bornes de rechargement pour véhicules électriques, places dédiées au covoiturage, places PMR et places familles, places pour les cycles ;
 - Livraison programmée pour limiter les croisements avec les clients et répartir le trafic engendré ;
 - Organisation des flux de transports visant à limiter les trajets à vide et optimiser les itinéraires ;
 - Utilisation d'une flotte de véhicules modernes et plus propres et si possible de bio-carburants ;
 - Incitation de ses transporteurs et ses chauffeurs à réduire les émissions de CO₂ : charte de bonnes pratiques des transports et des livraisons de marchandises ;
- ✓ **Mesures en faveur de la réduction des nuisances sonores :**
 - Isolation des bâtiments, utilisation de double vitrage ;
 - Isolation acoustique du quai de déchargement ;
- ✓ **Mesures en faveur de la faune, de la flore et de la biodiversité :**
 - Extinction des éclairages durant la nuit, en dehors des horaires d'ouverture du magasin, ce qui réduit les nuisances lumineuses pour les espèces animales sensibles à ce facteur ;
 - Maison à insectes ;
 - Valorisation des essences végétales locales sur les espaces verts : meilleure intégration à l'environnement biogéographique et paysager.